

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2016.267

Marmande le 2 janvier 2016

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 12 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 6 décembre 2016 s'est réuni le lundi 12 décembre 2016 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : CILLIERES Charles

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à Joël HOCQUELET

Madame Brigitte CAMPS est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire soumet le procès-verbal du 7 novembre 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

M.CERUTI souhaite apporter des rectifications aux pages 6 et 7 concernant le terme « patchwork » qu'il a utilisé. Il précise que cela fait référence au quartier du Château d'eau qui est un « patchwork ».

A la page 7, il revient sur l'initiative Festiquartier de la Gravette, initiative qui rassemblait l'ensemble des acteurs POVI et permettait une rencontre avec les habitants. M.CERUTI proposait qu'il puisse en être de même dans l'ensemble des quartiers.

M. Le Maire précise que les modifications seront apportées.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE souhaite dire quelques mots sur l'actualité triste et difficile à vivre.

Il revient sur le triste accident devant le collège Jean Moulin. Il parle de série noire avec une enseignante qui a perdu la vie, le décès de Monsieur Christian LASSORT.

Il précise que chaque accident a ses spécificités mais que l'on assiste à un relâchement général de la sécurité dans la ville.

M. Le Maire souligne qu'il a fait le tour des quartiers l'an dernier, et que le problème évoqué à plusieurs reprises était les excès de vitesse. Les conducteurs se lâchent. Il donne des chiffres.

Un comptage a été fait au 13 et au 20 octobre 2016. Un comptage réalisé Rue Jean Mermoz dans le sens aéroport vers le centre-ville 91 % des véhicules étaient en excès de vitesse, et dans le sens inverse le chiffre relevé est de 94 %.

Les excès de vitesse devant un collège signifient que l'on n'a rien compris à la sécurité routière.

M. Le Maire souligne qu'il faut une vraie prise de conscience.

Il lance un appel à la population marmandaise : « Arrêtez ces excès de vitesse ». Les conducteurs doivent être plus respectueux des autres, des piétons, des cyclistes. Il espère que les habitants changeront.

Il souligne que dans un premier temps de la pédagogie serait faite mais que s'il le fallait la répression serait le mot d'ordre.

M. Le Maire souhaite revenir sur deux points :

- la consultation citoyenne, les votes et les préconisations des citoyens vont être suivies contrairement à ce qui était fait avant.
- l'habitat : il y a deux ans on voyait beaucoup de panneaux à vendre ou à louer. Aujourd'hui on les cherche. L'état d'esprit est en train de changer. Les Marmandais reviennent habiter en centre-ville. Il souhaite poursuivre avec VGA la rénovation, l'effet de l'OPAH RU.

M. Le Maire évoque la journée de l'ADCF (Assemblées des communautés de France) à Marmande.

M. Le Maire interroge ensuite l'opposition, il souhaite en effet connaître leur positionnement sur des sujets précis tels que les migrants, la charte de l'élu marmandais. Il note des interventions dans la presse cependant par rapport à d'autres sujets comme l'habitat, la rocade, les tentatives de maintien des financements en développement économique contre la loi Notre aucune manifestation de la part de l'opposition.

M. Le Maire souligne qu'il attend toujours les premières études sur la rocade, outil dont on ne peut se passer.

Il précise que cela ne sert à rien de s'offusquer sur une charte, mais qu'il aimerait que l'opposition soit plus dans un registre de défense de la commune.

J.HOCQUELET est surpris par l'intervention de M. Le Maire. Il précise à M. Le Maire que concernant la rocade les dates lui ont été données. La date arrêtée est 2021.

Concernant l'habitat il souligne que le département s'est retiré car la Loi Notre le demande. Il précise qu'ils défendent l'intérêt du Grand Marmandais et dire que cela se fera sans parler budget c'est être hypocrite. La rocade est un élément important et fait partie des choses sur lesquelles ils sont vigilants.

M. Le Maire souligne que l'on rentre dans une période gaie, ce sont les fêtes de Noël. Il précise qu'il y avait beaucoup de monde dimanche dans les rues du centre-ville et que lorsque l'on veut venir à Marmande on y vient.

Dossier n° 1 – CVCV

Les chiffres des dernières années sont les suivants :

- 2011 : + 4 ouvertures
- 2012 : Perte de 18 commerces
- 2013 : + 4 ouvertures
- 2014 : + 24 ouvertures
- 2015 : + 64 ouvertures.

M. Le Maire précise qu'il va orienter le projet centre-ville cœur de vie autour de plusieurs axes à savoir :

- Observer le commerce avec le manager commerce C.JOYA
- Etablir un périmètre d'action du Centre-ville
- Respecter le PLU (appui sur l'administration foncière pour que tout ne soit pas permis)

La vacance commerciale a doublé en quatorze ans à Marmande. C'est une économie résidentielle qui se met en place, avec la captation des revenus de la métropole.

M. Le Maire souligne qu'il souhaite favoriser l'ancrage et non le passage.

Le plan guide réalisé par le cabinet PUVA fait la synthèse de quatre points :

- La porte d'entrée du Centre – Ville
- La chaîne intermédiaire avec les boulevards
- L'articulation de la ville avec l'espace de la Filhole
- Faire respirer la ville

Le deuxième point du projet Centre-ville cœur de vie est la dynamisation commerciale.

P.LABARDIN prend la parole et présente le dossier.

Il précise que c'est l'entrée dans la phase active. La maîtrise d'œuvre a fait son bilan, les marchés sont passés, les entreprises sont choisies.

Avant cela il fallait préparer l'ensemble des activités et anticiper un certain nombre de choses soit garantir l'ensemble des livraisons des commerçants.

Plusieurs réunions ont eu lieu en amont. L'objectif était de donner à tous les commerçants les grandes lignes de ce qui allait se passer, avoir un cadre de fonctionnement de l'ensemble des travaux.

Dans le volet accompagnement : il y aura une certaine gêne pour les activités commerciales.

Les commerçants peuvent solliciter le RSI pour les accompagner, pour des reports, avoir des échéances plus longues.

Le RSI a été sollicité pour participer à la réunion du 14 décembre 2016 pour expliquer aux commerçants comment les accompagner en période de difficultés.

Pendant cette période de travaux il y aura une exonération temporaire d'occupation du domaine public.

Parmi les commerçants de la Halle P.LABARDIN explique que des représentants seront élus pour être présents aux réunions de chantiers. Il souligne que l'on est dans une démarche participative, on construit avec eux.

M. Le Maire salue le travail accompli par S.DE LAMARLIERE et P. LABARDIN en matière d'accompagnement des commerçants. Il s'agit pour lui d'un modèle de partenariat.

Il reprend en précisant que le schéma de stationnement a été rapidement modifié avec un abandon pour les rues Bayle de Seyches et Abel Boyé. Le sens unique Rue des Carmes est très satisfaisant, avec une réussite de la livraison des travaux. La place du 14 Juillet a été remise payante. Il était nécessaire d'éviter les voitures ventouse pour le respect des riverains et des commerçants.

P.LABARDIN détaille les travaux. La refonte des réseaux peut générer une incapacité temporaire à accéder à certaines rues. Sur la place du Marché un escalier sera créé. Les murs de la Place de la Médiathèque seront démolis.

L'ensemble des réseaux de la place seront requalifiés. L'eau s'infiltré. Les bacs à ordures seront enterrés Place du Marché et Rue de la République.

Au niveau de l'aménagement l'objectif est de redynamiser le marché, augmenter le nombre de places des ambulants, de nouveaux dispositifs d'éclairage, nouveaux mobiliers urbains pour se réapproprié l'espace, végétalisation de l'espace.

M. Le Maire souligne un point important la sollicitation de l'Etat (DETR) de manière à être aidé pour le financement de ces travaux. Il précise que ces subventions ne sont pas encore intégrées dans le budget Centre-ville Cœur de vie.

M.CERUTI réagit et précise que le résultat en matière d'habitat est le fruit d'un travail de qualité depuis plusieurs années. Le volet insertion sociale relève bien du Département.

M. le Maire intervient il est heureux d'entendre dire que l'insertion sociale relève bien du département donc pourquoi son financement.

M.CERUTI s'interroge également sur le boulevard Cœur de Lion il avait évoqué que c'était mieux de consulter avant qu'après, et que la réflexion pouvait également être engagée pour la rue de la République.

Il souligne que compte tenu des travaux il serait intéressant d'examiner l'ouverture de la Rue de la République.

Pour M. Le Maire il est mieux d'expérimenter dans un premier temps. Il en profite pour remercier le Conseil des Sages concernant le dépouillement pour la consultation du Boulevard Richard Cœur de Lion.

Il répond également à M.CERUTI : il y a bien une continuité pour l'habitat, ils ne sont pas dans la rupture. Il souligne que la politique de l'habitat marche il faut donc la poursuivre.

J.HOCQUELET trouve l'idée audacieuse, essayer des choses, consulter avant c'est intellectuellement ce qu'il y a de mieux mais se prononcer de façon théorique n'est pas évident. Il reproche que la consultation devait être achevée en avril alors que des décisions ont été prises en décembre. Concernant l'habitat, J.HOCQUELET souligne que l'OPAH RU est un travail de longue haleine. Il propose de pousser la réflexion plus loin et rouvrir dans les deux sens Rue République. Le retour depuis un an, est plutôt mitigé. Rendre la ville agréable et gêner sa traversée en itinéraire. Ceci n'est pas malin.

Selon lui, les gens se sont détournés du centre-ville. Le fait de ne pas pouvoir repartir sur l'Est est un inconvénient. Il précise que nous sommes dans une petite ville et que les gens passent en centre-ville et s'arrêtent. Il faut en tenir compte car ce flux-là participe à l'activité. Il faut rendre cette partie de la ville agréable mais tenir compte du flux.

M. Le Maire répond et demande à J.HOCQUELET s'il lui propose de revenir à la situation antérieure avec une ville dont les revenus par habitant ont chuté. Il précise que ce n'est pas son sens des responsabilités, et qu'il n'est pas là pour faire ronronner la ville. Il insiste : « la ville était en train de mourir ».

Il souligne qu'il faut un véritable électrochoc, une véritable ambition pour notre ville. « Changer la donne » ce n'est pas rester dans des positions confortables. Avec un trafic comptant 8000 véhicules/jour, rendre la ville agréable est difficile. Pour les braderies, les fêtes, il y a du monde ! Les gens savent donc venir en ville. Beaucoup de choses ont été faites, un bilan de mi-mandat sera pris en charge par la liste.

P.LABARDIN précise que des informations très négatives sont colportées, message négatif est envoyé à la population. Le reportage de TFI a montré une image très négative de Marmande et positive de Villeneuve sur Lot alors que la situation est bien plus critique. Il précise que si l'on veut sauver l'activité il faut tous avoir une communication positive. Etre négatif c'est créer un climat de suspicion. Tout ne peut pas être parfait du jour au lendemain.

L.VALAY met en avant la qualité de vie en centre-ville.

Il est important de vivre en centre-ville, les enfants peuvent aller en vélo, à pied à la médiathèque, au conservatoire. L'intervention se traduit d'ores et déjà par une amélioration pour ses résidents. Elle considère que Marmande ne doit plus être une ville de passage. Elle souligne que la LGV Paris / Bordeaux est également une carte à jouer sur la qualité de vivre à Marmande.

A.MAHIEU s'interroge, un modèle de partenariat ...mais alors pourquoi autant de personnes les alertent. Comment cela se fait-il ?

M. Le Maire ne conteste pas l'inquiétude des commerçants, elle est légitime mais faut-il pour autant laisser mourir notre ville comme vous l'avez laissé faire car c'est exactement ce qu'il s'est passé. Il n'est pas normal de refaire des travaux 15 ans après les précédents. La Place est une place dangereuse. Il n'y a plus rien qui marche.

M. Le Maire pense que la ville peut s'en sortir, qu'elle peut vivre mais il faut se donner les moyens, et ne pas la laisser dormir.

M.CALZAVARA tient à confirmer qu'elle était domiciliée à un moment donnée Rue de la République et il s'agit effectivement d'une rue très dangereuse.

M.CERUTI trouve la rue de la République, excessivement dangereuse en raison du double sens. Avec un passage à l'est : le trajet traverse aujourd'hui le Centre-Ville.
En passant dans le centre-ville, cela permet de voir ce qu'il y a et cela favoriserait le centre-ville.

P. LABARDIN explique que la circulation s'est développée rue Léopold Faye sans pour autant générer d'activité supplémentaire. L'inquiétude liée aux travaux est normale, il faut positiver : il s'agit d'une période difficile à accompagner. Situation n'est pas seulement propre à Marmande. Il n'existe pas d'opposition entre les commerçants et la mairie. Chacun reste à sa place mais le choix est de construire avec eux.

M.CERUTI a plusieurs suggestions à faire : devant le collège Jean Moulin pourquoi ne pas utiliser les mêmes ralentisseurs très efficaces que Rue Portogruaro...
Concernant le Centre-ville il trouve que l'on est trop sur un petit périmètre ? Pour lui la question du Centre – ville est l'affaire de l'ensemble du territoire. Pourquoi ne pas organiser une dynamique de réflexion intercommunalités. Concernant la publicité pour le commerce marmandais. Il faut sentir l'accueil à Marmande, qui est selon lui peut-être un peu austère ! Il pose la question à nouveau de la consultation pour la rue de la République.

M. Le Maire précise qu'il s'agit effectivement d'une question intercommunale. Si l'on replonge sur l'état d'esprit lié à la construction du parking souterrain, la situation était détestable, destruction du patrimoine (tombes mérovingiennes). Il s'interroge « qui doute aujourd'hui de l'utilité du parking souterrain même s'il a coûté relativement cher ».

L.VALAY intervient faire un rapprochement entre les difficultés de certains commerçants et le centre-ville est une conclusion hâtive.

Elle rappelle que nous sommes dans un contexte économique défavorable. Notre mode sociétale est un mode de consommation qui évolue.

D.DUTHEIL est surpris de certaines réactions concernant la Rue de la République. Etonné, il demande la liste des commerçants en perte. Il dresse un constat la plupart des commerçants sont des restaurants adaptés au sens de circulation.

Il cite l'exemple du cordonnier et précise que maintenant il peut s'arrêter devant alors qu'avant cela n'était pas possible. Il souligne que ce n'est pas la catastrophe et que les commerçants sont satisfaits de l'évolution.

Il conclut que si c'est pour lâcher maintenant ce n'est pas la peine de faire un schéma de circulation.

J.HOCQUELET reprend ses propos, et veut que la ville réussisse. Il se dit d'accord avec L.VALAY ; il y a des inconvénients à vivre en centre-ville ou pas. Il pense qu'il faut éviter les flux inutiles. Il conclut en disant que de nombreuses villes sont touchées par cette problématique et que les émissions de télévision sont dans la caricature.

A.VERDIER insiste sur le fait que les commerçants doivent aussi penser à l'essor d'Internet. Ceci est une réalité.

A.MAHIEU intervient et interroge M. Le Maire quand un commerçant vous dit qu'il vend 50 journaux de moins par jour depuis le changement du plan de circulation. Il y a ce qui existe et la perception que les gens ont.

M. Le Maire précise que certains ont vu leur activité au contraire bien augmenter.

P. LABARDIN précise que concernant la signalétique un travail est en cours avec les services techniques.

M.CERUTI demande à rouvrir le débat sur la rue de la République. Il revient sur la question d'Internet, mais pense qu'il faut tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat.

M.SPECOGNA souligne qu'à une époque on avait des magasins à petits prix. En centre-ville il faut un certain budget. Pour elle, les petits prix se sont déportés.

S.DE LAMARLIERE pour clôturer le débat précise qu'elle a en sa possession quelques photos de l'obsolescence du réseau de la Place du Marché.

Votants : 33 Abstention : 06 (MAHIEU-FIGUES-HOCQUELET-CILLIERES-BORDERIE-CERUTI)
Exprimés : 27 Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°2 : Amélioration du Cadre de vie des Marmandais : Mise en place d'un plan de gestion des pigeons

R.CHRISTEN accompagné de M.BECAT représentant de la Brigade verte présente le dossier. Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le cadre de vie des administrés
- Faire respecter la propreté de la ville au quotidien
- Agir contre toutes les atteintes à l'environnement
- Conduire des actions de prévention et de répression
- Lutter contre les nuisibles: moustiques tigres
- Alléger la charge de travail des Policiers Municipaux

Les pigeons sont responsables de nuisances, salissures, gênes, détériorations. Ils sont vecteurs de maladies : salmonellose (pigeon urbain)

A Marmande on compte environ 800 pigeons, abords extérieurs de la ville en centre-ville et au niveau de la gare.

Les solutions envisagées sont :

- Maintien des cages déjà en place
- Pigeonnier contraceptif
- Fauconnerie

M. Le Maire souhaite faire prendre conscience à la population que c'est un domaine qui coûte très cher. Les pigeons neutralisés en cage coûtent cher en nettoyage. Cela est pris en charge par des sociétés spécialisées.

S.BORDERIE précise que la fauconnerie et le pigeonnier sont des moyens qui fonctionnent bien.

Elle s'interroge des agents vont-ils être formés ?

M. Le Maire précise que la fauconnerie coûte très cher et que l'idéal est de trouver un fauconnier qui souhaite s'installer sur notre territoire et l'aider.

Il souligne que c'est un sujet important et que chacun doit prendre conscience que cela coûte cher. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas nourrir les pigeons, il est impossible de faire appel à des bénévoles à cause des maladies.

M.CERUTI parle de problème de santé publique.

R.CHRISTEN fait l'état des lieux concernant le problème des déjections canines.

Les problèmes émergents sont multiples : désagrément pour les commerçants et les habitants, incivisme d'une partie de la population, image péjorative de la ville, dégradation du cadre de vie, conflits... Une campagne d'information est menée, sur le terrain par la Brigade verte, avec un affichage, de la signalisation, communication dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Des pochettes sont mises à disposition. Dix nouveaux distributeurs de sacs ont été installés.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros.

M. Le Maire précise qu'il souhaitait présenter les possibilités avant de proposer un plan précis.

M.CERUTI souligne que les déjections canines dans les parcs et espaces verts créent des tensions permanentes. Il propose de créer des canisettes collectives au sein de chaque quartier. Il faut faire preuve de civisme.

J.HOCQUELET s'interroge sur le coût des cages à pigeons.

M. Le Maire annonce que le coût du contrat pour 4 cages est de 9000 € / an. Les pigeons sont ensuite euthanasiés.

M.BECAT se présente, il sera prochainement assermenté.

Le conseil municipal prend acte de la mise en place d'un plan de gestion des pigeons pour améliorer le cadre de vie des Marmandais.

Dossier n°3 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal Enfants

M.SPECOGNA présente le dossier.

M.CERUTI remarque que lors des cérémonies du 8 mai il y a très peu d'enfants et de parents et que c'est pourtant un moment pour porter les valeurs de paix. Il précise que le 8 correspond à un long weekend.

M.SPECOGNA explique que dans le règlement figure un nouvel engagement : l'implication des parents. Les parents et les enfants s'engagent, les documents sont signés par les enfants et les parents.

M. Le Maire félicite M.SPECOGNA et l'encourage à continuer ainsi.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 : Modification des désignations des élus délégués au sein des quartiers

B.MANIER présente le dossier, et précise le changement de représentants de quartiers.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 : Lettre d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine

M. Le Maire explique qu'un contrôle de la Chambre Régionale des comptes d'Aquitaine a eu lieu sur l'ensemble des procédures administratives.

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire de ce rapport. Il s'agit d'une obligation. M. Le Maire précise cependant qu'il est strictement interdit de le divulguer avant que les élus en aient pris connaissance.

Il explique que la Chambre Régionale des comptes recommande de recourir à des contrôles plus réguliers de régies.

Il rappelle qu'en 2009 la situation était tendue. On note une évolution entre 2009 (situation négative) et 2015 (positive).

M. Le Maire précise qu'il faut faire face à deux contraintes principales : Charges de personnel

(12 millions de charges de personnel). Le chiffre est stable. Il souligne que les charges de personnel sont maîtrisées.

Cependant il explique que par rapport à la mutualisation par exemple l'enfance, petite Enfance les charges du personnel sont identiques, il aurait fallu mettre un frein mais cela n'a pas été fait.

La Chambre Régionale des comptes observe aussi qu'il est important d'avoir une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), ce qui a fait défaut à la collectivité lors du départ à la retraite de certains agents. Il est nécessaire d'optimiser la politique de recrutement. M. le Maire approuve les remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Dans beaucoup de collectivités, il souligne qu'il y a beaucoup de polémique avec le temps de travail non effectué. Il précise qu'il y a deux choses qui ne sont pas « les clous » : les 2 journées offertes par le maire.

Il aborde la question des avantages en nature notamment l'utilisation des véhicules de fonction les choses ont été remises en ordre avant cela la collectivité était hors la loi.

Concernant les relations de la commune et de la CFP M. Le Maire explique qu'il faut poursuivre le désengagement progressif.

M. Le Maire précise que chaque élu a reçu ce rapport.

J.HOCQUELET fait quelques remarques. « Que n'a-t-on pas dit sur la gestion de la municipalité précédente. »

Il souligne que ce rapport démontre que la gestion de la commune était bien faite. La situation financière s'est améliorée entre 2009 et 2014. Il félicite Madame De Nadai et Madame l'adjointe aux Finances Madame JACQUET. Il fait quelques remarques concernant la TLPE, les effets se sont produits après 2014. Les charges de personnel sont élevées, malgré une diminution entre 2010 et 2014. Il constate un faible revenu fiscal, faible productivité taxe habitation, faiblesse dotation de fonctionnement. Il précise qu'il ne pense pas que la mutualisation amène des économies de gestion. Il aborde 3 sujets :

- l'absentéisme du personnel
- le personnel non titulaire. Il considère qu'il y a là matière à s'interroger. Il trouve cela inquiétant pour la bonne marche des services, il parle de travail précaire.
- faiblesse de l'investissement 2015. Cela démontre peu de dynamisme.

Il conclut que la municipalité sur les dernières années 2009-2014, était bien gérée, malgré tout ce que l'on peut dire.

M. Le Maire répond à J. HOCQUELET que le bilan 2009 est négatif et s'étonne qu'il considère que la commune ait été bien gérée. Il précise que quand plus aucun établissement ne voulait prêter il a fallu réagir. L'Adjoint aux Finances à l'époque était M. Mathias FEKL

M. Le Maire souligne qu'avoir une gestion négative dans une ville comme Marmande, c'est dramatique et qu'il n'aurait pas aimé être à sa place. Il rajoute que les comptes négatifs est une situation extrêmement rare, et regarder aujourd'hui où en est la municipalité.

Il précise à J.HOCQUELET qu'il parle de l'absentéisme mais que dans la collectivité qu'il gère à Agen le mouvement de personnel est très fort avec des revendications légitimes.

M. le Maire conclut qu'avec son personnel, il y a un bon dialogue avec la mise en place de l'étude RPS. Il souligne que cette étude avait été refusée par l'ancienne municipalité et qu'ils ont eu le courage de faire des études de ce type pour identifier les souffrances, à savoir les souffrances, liées aux élus arrivent loin derrière.

M. le Maire conclut qu'ils auront l'élégance de présenter cette étude dans l'enceinte du conseil municipal. Il continue en précisant que concernant les contrats précaires il n'y a pas de bonne décision, concernant les investissements, les travaux d'équipements sont aujourd'hui inférieur à 30% à la moyenne nationale, c'est ce que vous aviez la aussi. Il précise que le budget d'investissement est toujours le même depuis 3 ou 4 ans et qu'il montrera tout cela dans leur bilan. Il rappelle qu'ils ont une priorité l'investissement.

M. le Maire s'insurge il ne peut pas entendre que la ville avait été bien gérée et qu'il n'y a plus d'investissements.

P. LABARDIN intervient et souligne le manque de cadre à leur arrivée. Il explique qu'aujourd'hui quand un poste est vacant un jury de recrutement est organisé. Il souligne une déficience de cadre intermédiaire, que les choses ont été décloisonnées. Il précise que c'est difficile mais que c'est une réalité.

L.VALAY intervient également et explique que la capacité d'autofinancement n'existe pas, que l'on ne gère pas une municipalité comme l'on gère une entreprise. La Mairie ne dégageait pas suffisamment de bénéfices pour rembourser ses emprunts. Heureusement la situation s'est améliorée, et il faut reconnaître la situation telle qu'elle l'était.

Elle s'interroge sur la gestion des immeubles, l'immeuble DUPONT par exemple pourquoi a-t-il été nécessaire de le vendre. Pourquoi cet immeuble a-t-il été préempté ?

Ce bâtiment a été acheté, il y a eu un emprunt. Quelle était l'utilité de cet achat, y avait-il une réelle pertinence.

M.CERUTI intervient à son tour en précisant que nous n'allons pas refaire l'élection municipale et qu'il s'agit de l'opinion de la Chambre Régionale des Comptes.
Il considère que c'est un document de qualité qui décrit bien la réalité de la ville.

Il souligne que la Chambre Régionale des Comptes demande toujours de réduire, « serrer les boulons », orientation dans un cadre contraint. Il précise que l'on est enfermé dans un cadre avec une diminution de dotation, moins de moyens. Il souligne également que concernant le personnel : le revenu moyen des salariés est inférieur de 300 € par rapport à la moyenne nationale, concernant le monde associatif Marmande soutient 191 associations alors que le niveau régional est de 140. A Marmande la politique culturelle et associative est dynamique. M.CERUTI pense qu'il ne faut pas suivre les remarques de la Chambre Régionale des comptes.

La Chambre régionale des comptes valorise plutôt les collectivités qui sont dans une démarche d'austérité.

EPA : on a la taxe d'apprentissage 9% niveau régional 25%.

Il est favorable à la conservation des EPA au niveau de la commune. Recette taxes d'apprentissage.

Il faut réfléchir sur les offres. Il s'interroge pourquoi n'y-a-t-il pas à Marmande une filière bois ?

J.JACQUET veut rappeler à J.HOCQUELET que la gestion de la ville était mauvaise deux années consécutives en 2008 et 2009 et que la ville avait été classée en alerte.

J.HOCQUELET répond qu'il entend bien qu'ils ont hérité d'une CAF déficitaire, d'une ville qui n'investissait plus. Il conclut que ce n'est pas ce qu'il a trouvé dans le rapport.

M. le Maire conclut que M.HOCQUELET a une lecture et une compréhension qui n'est pas la sienne.

Le conseil municipal prend acte de ce dossier.

Dossier n°6 Rémunération des Agents Recenseurs

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 : Entretien annuel 2017 de l'orgue de l'église Notre-Dame de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 : Subvention pour les réhabilitations des installations d'Assainissement Non Collectif non conformes.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 : Convention de prestations Communication – ASPTT Section Photo

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Conventions de partenariat entre la mairie de Marmande et les comités de jumelage

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 : Mise à disposition au CCAS de la Maison de Quartier de La Gravette

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 : Création de Tarifs – Parking Espace Exposition

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 : Décision modificative n° 1 du budget annexe du Comoedia de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 : Décision modificative n° 3 du budget principal de la ville de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Convention de prestation de service avec l'EPA

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Avances sur subventions 2017 aux Associations de la Commune de Marmande, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Marmande.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Effacement de dettes

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Détermination de la subvention de fonctionnement 2016 du budget annexe Salle de Spectacles Comoedia

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Détermination de la subvention d'équilibre 2016 du budget annexe du parc de stationnement

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Modification de la délibération n° 2014-K-18 du 15 décembre 2014 créant le poste de manager du commerce et de l'artisanat dans le cadre du projet Centre-Ville Cœur de Vie

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Conservatoire Maurice Ravel de Marmande – Création d'un poste à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Convention de mise à disposition d'un agent du Service Espaces Verts de Val de Garonne Au Profit De La Commune De Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Convention de mise à disposition d'un agent du service Education auprès de l'Union Sportive Marmande Rugby

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 Convention avec l'AIPIS – Mise à disposition de personnel

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à la majorité (Mme Fatima FIGUES ne prend pas part au vote)

Dossier n°26 Renouvellement convention d'objectifs avec l'association des Symphonistes d'Aquitaine

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Renouvellement convention d'objectifs avec l'association du Festival Lyrique

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 Création de tarif pour le spectacle de Jeff Panacloc du 5 avril 2017

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°29 Subvention exceptionnelle à Marmande Kayak Nature et Marmande Natation.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 Gratuité d'Occupation Temporaire du Domaine Public.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

J.HOCQUELET fait une remarque concernant la décision n° 2016.287 du 16 novembre 2016 concernant le contrat de Mission Poste Immo. Il demande si les ressources n'étaient pas disponibles en interne.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une demande directe du service financier.

M. le Maire conclut en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h05.

Décisions :

- ◆ Décision n° 2016.261 – 26.10.2016 - Loisirmatic – Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2016.262 – 26.10.2016 - Convention de formation avec le Groupe Territorial (Monsieur Christopher MEURDRAC)
- ◆ Décision n° 2016.263 - 28.10.2016 - Mise à disposition gratuite de la maison de quartier de Beyssac au profit de l'Amical des Sapeurs-Pompiers de Marmande
- ◆ Décision n° 2016.264 - 28.10.2016 - Contrat Agorastore avec hébergement, Assistance et maintenance
- ◆ Décision n° 2016.265 - 28.10.2016 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'association E. Génération
- ◆ Décision n° 2016.266 - 28.10.2016 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par la Compagnie Théâtre Terrain Vague
- ◆ Décision n° 2016.267 - 28.10.2016 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par M Pierre BERTRAND
- ◆ Décision n° 2016.268 - 02.11.2016 - Avenant contrat Agorastore avec hébergement assistance et maintenance
- ◆ Décision n° 2016.269 - 03.11.2016 - Contrat de Maintenance de Télésurveillance avec la Société Alvis
- ◆ Décision n° 2016.270 - 03.11.2016 - Convention de raccordement électrique
- ◆ Décision n° 2016.272 - 14.11.2016 - Avenant à la Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Lot-et-Garonne
- ◆ Décision n° 2016.273 - 14.11.2016 - Fourniture de matériaux de bâtiment
- ◆ Marché n°2015-01 Avenant n°2 Lot 6 Clôtures.
- ◆ Décision n° 2016.274 – 14.11.2016 - Contrat de maintenance Élévateur + plateforme du théâtre Comeodia Élévateur de l'école Jean Jaurès avec la société 3MC
- ◆ Décision n° 2016.275 – 14.11.2016 - Contrat de sanitation Halle du Marché avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION
- ◆ Décision n° 2016.276 – 14.11.2016 - Contrat De Maintenance Des Equipements De Fermeture Automatique avec La Société Dorma
- ◆ Décision n° 2016.277 – 14.11.2016 - Contrat Sécuriguard 47 - Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2016.278 - 14.11.2016 - CFM Radio – Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2016.279 - 14.11.2016 - Avenant au contrat d'assistance de l'application MELODIE relative à la gestion de l'état-civil
- ◆ Décision n° 2016.280 – 14.11.2016 Les marionnettes d'Aquitaine – Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2016.281 – 14.11.2016 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune
- ◆ Décision n° 2016.282 – 28.10.2016 - Frais de préparation et d'installation de l'exposition d'Alban Denuit au musée Marzelles
- ◆ Décision n° 2016.283 – 14.11.2016 - Demande de subvention au Conseil Départemental
- ◆ Décision n° 2016.284 – 14.11.2016 - Contrat de cession avec l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine
- ◆ Décision n° 2016.285 – 16.11.2016 - Contrat de locations et maintenances Copieurs Service Communication

- ♦ Décision n° 2016.286 – 17.11.2016 - Contrat d'assistance des progiciels Salvia
Financements relatifs à la gestion financière
- ♦ Décision n° 2016.287 – 16.11.2016 - Contrat de Mission Poste Immo
- ♦ Décision n° 2016.288 – 18.11.2016 - Don d'un Piano quart de queue par le CNIPAL
- ♦ Décision n° 2016.289 – 18.11.2016 - CONTRAT INVISEO avec FINANCE ACTIVE
- ♦ Décision n° 2016.290 – 22.11.2016 - Gratuité Occupation Domaine public pour
Extension de terrasse pour l'établissement 100 % Bières
- ♦ Décision n° 2016.291 – 22.11.2016 - Gratuité du domaine public
- ♦ Décision n° 2016.292 – 23.11.2016 - Fourniture et pose de menuiserie aluminium
pour la halle du marché Marché n°16.12
- ♦ Décision n° 2017.293 – 23.11.2016 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une
Histoire » animé par la Compagnie Théâtre Au Vent
- ♦ Décision n° 2016.294 – 29.11.2016 - Contrat de maintenance Horodateur.
- ♦ Décision n° 2016.295 – 29.11.2016 - Spectacle de l'atelier Flambant Neuf
Représentations scolaires
- ♦ Décision n° 2016.296 – 29.11.2016 - Tarifs préférentiels Représentations Concerts
des Symphonistes saison 2016/2017 Représentation spectacle Lys Martagon du 2
décembre
- ♦ Décision n° 2016.297 – 01.12.2016 - Contrat de maintenance des barrières
d'accès du centre technique municipal
- ♦ Décision n° 2016.298 – 02.12.2016 - Domino – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.299 – 02.12.2016 - Lutins Crétins – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.300 – 02.12.2016 - Convention de formation avec Deny Security
(4 agents des services techniques)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 05.

Le Secrétaire de séance,
Brigitte CAMPS



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET



